

## Enquêtes publiques


**PRÉFECTURE DE L'AIN  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**
**Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme  
et des Installations classées  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**OBJET : COMMUNE DE MESSIMY SUR SAONE**  
Opération de restauration immobilière du château de Montbriand situé sur le territoire de la commune de Messimy sur Saône comprenant des travaux de réhabilitation avec création de logements.

Par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2024, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière du château de Montbriand comprenant des travaux de réhabilitation avec création de logements.

A cet effet, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de Messimy sur Saône, pendant 18 jours consécutifs, du 7 janvier 2025 à 9h00 au 24 janvier 2025 à 16h00, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, les mardi, jeudi et samedi de 9h à 11h30 et le vendredi de 13h30 à 16h00 et consigner éventuellement dans ce délai ses observations sur le registre papier déposé en mairie de Messimy sur Saône ou les adresser par voie postale, au commissaire enquêteur, en mairie de Messimy sur Saône, siège de l'enquête, à l'adresse : Mairie de Messimy sur Saône, 46 rue du Bourg - 01480 MESSIMY SUR SAONE.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Ain à l'adresse suivante : [www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr).

Le public peut également consulter le dossier en version numérisée sur le site internet des services de l'État dans l'Ain précité et sur un poste informatique en mairie de Messimy sur Saône et consigner ses observations à l'adresse suivante : [pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr](mailto:pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr)

Par décision du 31 octobre 2024 n° E24000124/69, la présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Gérard BLANCHET, cadre à la retraite en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, et Mme Véronique BRILLANT, en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie de Messimy sur Saône selon le calendrier suivant :

- mardi 7 janvier 2025 de 9h00 à 11h30
- samedi 11 janvier 2025 de 9h00 à 11h30
- vendredi 17 janvier 2025 de 13h30 à 16h00
- vendredi 24 janvier 2025 de 13h30 à 16h00.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Mairie de Messimy sur Saône - 46 rue du Bourg - 01480 MESSIMY SUR SAONE.

A l'issue de l'enquête publique, la Préfète de l'Ain est l'autorité compétente pour statuer sur l'utilité publique du programme de travaux de l'opération de restauration immobilière.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, Bureau de l'Aménagement, de l'Urbanisme et des installations classées, ainsi qu'en mairie de Messimy sur Saône pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain.

438288500


**Avis d'enquête publique de la  
révision alléguée n°1 du plan  
local d'urbanisme  
intercommunal tenant lieu de  
programme local de l'habitat  
(PLUIH) sur la commune de  
VIEU D'IZENAVE**

Par arrêté n°662/2024 du 05/12/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune de Vieu d'Izenave.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune de Vieu d'Izenave.

Le projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur la commune de Vieu d'Izenave est soumis à enquête publique :

**Du lundi 6 janvier 2025 15h00 au lundi 20 janvier 2025 à 18h00**, inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

**Dossier d'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de révision alléguée, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique, les annonces légales et les délibérations relatives à la procédure.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

\* Commissaire enquêteur : Monsieur Florent PELLIZZARO

\* Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Alain PICHON

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)

- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

- En mairie de Vieu d'Izenave : lundi et vendredi de 15h00 à 18h30, mercredi de 9h00 à 11h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Vieu d'Izenave lors des permanences suivantes :

- Le lundi 13 janvier 2025 de 16h00 à 18h00 en mairie de Vieu d'Izenave

- Le lundi 20 janvier 2025 de 16h00 à 18h00 en mairie de Vieu d'Izenave

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

\* Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Vieu d'Izenave

\* Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5852>

\* Par courrier, adressé à Monsieur Florent PELLIZZARO commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Vieu d'Izenave

\* Par message électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-5852@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5852@registre-dematerialise.fr)

\* Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé. Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Vieu d'Izenave, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de révision alléguée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

439629600



## Avis d'enquête publique

**Enquête publique de la  
modification n° 12 du plan local  
d'urbanisme intercommunal  
tenant lieu de programme local  
de l'habitat (PLUIH) sur la  
commune de Condamine**

Par arrêté n°682/2024 du 20/12/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) de Haut-Bugey Agglomération sur la commune de Condamine.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de la modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur la commune de Condamine.

Le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur la commune de Condamine est soumis à enquête publique :

**Du vendredi 24 janvier 2025 à 10h00 au lundi 10 février 2025 à 12h00**, inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

**Dossier d'enquête publique :**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, les décisions de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), le recours gracieux, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

**Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :**

\* Commissaire enquêteur : Madame Véronique BRILLANT

\* Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Gérard BLANCHET

**Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :**

\* Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : [www.hautbugey-agglomeration.fr](http://www.hautbugey-agglomeration.fr)

\* Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur

\* En mairie de Condamine : lundi de 8h00 à 12h00, mercredi de 16h00 à 17h30, jeudi de 17h00 à 19h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Condamine lors des permanences suivantes :**

\* Le vendredi 24 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine

\* Le lundi 10 février 2025 de 10h00 à 12h00 en mairie de Condamine

**Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :**

\* Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Condamine

\* Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5910>

\* Par courrier, adressé à Monsieur commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Condamine

\* Par message électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-5910@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5910@registre-dematerialise.fr)

\* Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

**Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :**

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de Condamine, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°12 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

441649600

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 06/12/2024 il a été constitué une **SCI** dénommée:

## SCI SNOW

**Siège social:** 40 rue du 23ème régiment d'infanterie 01000 BOURG EN BRESSE

**Capital:** 1.000 €

**Objet:** L'acquisition, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion de tout immeuble et bien immobilier et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous terrains, appartements, immeubles et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et aménagement de celles existantes. La réalisation toutes prestations de para-hôtellerie comprenant notamment des prestations de ménage et de blanchisserie. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Gérant:** M. MATHIEU Laurent 40 rue du 23ème régiment d'infanterie 01000 BOURG EN BRESSE

**Cession des parts sociales:** Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE

439963000

## Dissolutions

**LA BOUTIQUE ET LE PRESSING DE  
NATH**

**SARL au capital de 7.622,45 €**

**Siège : 3 CHE DE LA DOMBES**

**01700 NEYRON**

**378272124 RCS de BOURG-EN-BRESSE**

Par décision de l'associé unique du 15/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/01/2025, nommé liquidateur Mme GARCIA Nathalie 93, rue du Vivier 01700 BEYNOST, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur la correspondance et tous actes et documents seront adressés au 12 rue Joseph Carre AGN AVOCATS 01700 MIRIBEL. Mention au RCS de BOURG-EN-BRESSE.

443267000

**E**  
URO  
Légales

**Marchés publics**

Agir en Proximité  
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation